



SEMAINES en FORÊT pour les ENFANTS

QUAND ?

- ✓ du **18 au 22 juillet** 2022 (délai d'inscription : 12 juin)
- ✓ du **15 au 19 août** 2022 (délai d'inscription : 26 juin)

Chaque année, de nombreux enfants sont sur une liste d'attente et n'ont pas la chance de pouvoir participer à ces semaines en forêt. C'est pourquoi je vais privilégier les enfants qui n'ont encore jamais participé à ces stages d'été. Ceux qui désirent revenir vivre une semaine en forêt figureront sur une liste d'attente et recevront une réponse juste après le délai d'inscription. Je vous remercie pour votre compréhension, j'ai le désir d'offrir à tous l'occasion de vivre ces moments en nature.

LIEU ?

Canapé forestier de Neyruz, la « Maison des Petits Lutins »

PRIX ?

350.- les 5 jours, avec le goûter du matin, le repas de midi et le matériel pédagogique

AGE ?

De la 1H à la 6H

HEURE ?

de 9h00 à 16h00

L'inscription est définitivement validée par le paiement.

**IBAN CH90 8012 9000 0084 1032 4 - Banque Raiffeisen Moléson, bénéficiaire
Véronique Stucky, Le Péleret 34, 1691 Villarimboud**

En cas de mauvais temps extrême, des activités à l'abri, dans un lieu couvert, seront proposées aux enfants.

CONDITIONS

Assurance – Responsabilités

- L'enfant inscrit doit être assuré en cas de maladie, d'accident et responsabilité civile (RC). Il est de la responsabilité des parents de s'assurer que leur enfant soit couvert pour ces cas-là.
- Véronique Stucky décline toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte de matériel.
- Les parents ou une tierce personne sont responsables du transport de l'enfant depuis le domicile jusqu'au lieu de rendez-vous. Ils sont tenus de l'accompagner et de le confier à la personne responsable. Il est pris en charge sur la place de stationnement de l'école de Neyruz et le retour se fait au même endroit.
- Les parents renoncent à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, et notamment en cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant dans le cadre de la participation de l'enfant à l'activité organisée.
- En cas d'accident, la responsable prendra toutes les mesures nécessaires ; d'autre part, le Service des Ambulances de la Sarine (SAS) est capable d'intervenir sur place, en cas de besoin.

Modalités pratiques

- Un minimum de 8 enfants est requis pour que les semaines en forêt aient lieu.
- Les téléphones portables et autres appareils électroniques ne sont pas admis durant cette semaine en forêt.
- En cas de conditions météorologiques défavorables, la responsable se réserve la possibilité d'adapter le contenu de la journée. Le cas échéant, il sera proposé des activités à l'abri dans un lieu couvert.
- En cas d'absence, veuillez informer Véronique Stucky, par sms ou téléphone au No 079 220 14 84.
- La protection la plus adaptée contre les tiques est de bien couvrir la peau. Un spray répulsif est vivement recommandé. Vous recevrez une brochure éditée par la SUVA à ce sujet-là.
- Il est important que chaque enfant porte des vêtements qu'il peut salir. Merci de consulter les prévisions météorologiques afin d'habiller votre enfant en conséquence.
- L'enfant amène son sac à dos de préférence imperméable, avec une courroie qui relie les bretelles, avec l'équipement nécessaire pour la journée : une gourde d'eau/tisane (3-5 dl), des mouchoirs, de la crème solaire, un vêtement de pluie, des lunettes de soleil si nécessaire, une casquette et des habits de rechange dans un sac en plastique. MERCI

d'apposer ses initiales sur toutes ses affaires. Il va devoir se responsabiliser en portant son sac sur ses épaules, ceci dans un but éducatif.

- L'enfant doit être autonome (habillage, toilettes,...).
- L'horaire, soit 09h00 le matin et 16h00 l'après-midi, doit impérativement être respecté.

Santé

- Merci de m'informer si votre enfant présente un problème de santé (allergie, asthme, piqûres d'insecte, etc.) et, le cas échéant, des mesures à prendre en cas de crise.
- Tout au long de la semaine, l'enfant arrive en bonne santé afin d'optimiser la réussite de la semaine.
- Si le temps est incertain, une veste de pluie avec un capuchon et un pantalon de pluie sont à mettre dans le sac de l'enfant.

Discipline

- Les enfants s'engagent à respecter les règles de vie établies en début de stage et le matériel mis à leur disposition. En cas de comportement inadapté vis-à-vis des adultes ou des autres enfants, l'organisatrice se réserve le droit de contacter les parents afin de décider de la poursuite ou non du stage. En cas de dommage volontaire du matériel, vol ou acte malintentionné, les frais occasionnés seront à la charge des parents ou du représentant légal.

Inscriptions

- L'inscription est confirmée par e-mail à réception du paiement. Pour tout désistement, les conditions suivantes s'appliquent :
 - ✓ plus de 3 semaines avant le début du camp une taxe administrative de CHF 50.- sera perçue
 - ✓ entre 10 et 20 jours avant le début du camp 50% du prix initial sera remboursé
 - ✓ moins de 10 jours avant le début du camp plus aucun remboursement n'aura lieu.
- Les journées manquées ne sont pas remboursées.

Paiement

- Merci de bien vouloir verser 350.- sur le compte IBAN CH90 8012 9000 0084 1032 4 auprès de la Banque Raiffeisen Moléson, bénéficiaire Véronique Stucky.
- Rabais famille pour les enfants de la même fratrie : dès le 2ème enfant = 10%, soit 35.-

Ces informations générales ont été établies en septembre 2018 ; elles peuvent subir des modifications.